

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 18 octobre 2011, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes du «Programme des Nations Unies pour le développement», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Programme des Nations Unies pour le développement
 - en anglais: United Nations Development Program
- b. das Sigel
 - en français: PNUD
 - en anglais: UNDP
- c. les emblèmes



18 octobre 2011

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle